



Pauvreté en Moselle : un habitant sur sept

Octobre 2010

En Moselle, 141 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit un habitant sur sept. Cette proportion passe à une personne sur trois dans les familles monoparentales, les plus fragiles face à ce risque. Un enfant mosellan sur cinq vit dans un ménage pauvre. Le travail ne protège pas toujours de la pauvreté : les travailleurs à temps partiel, très fréquents en Moselle, en contrat précaire ou à bas salaires et les familles nombreuses vivant avec un seul salaire sont particulièrement exposés. En Moselle, 23% des salariés perçoivent des bas salaires, une proportion plus élevée qu'en Lorraine et en France. Le risque est plus fort chez les jeunes et les salariés en contrat à durée déterminée. Le Bassin Houiller est particulièrement touché. Entre 2002 et 2007, les écarts de revenus sont restés stables en Moselle, mais les revenus ont progressé plus vite dans l'espace urbain que dans l'espace rural.

En 2007, en Moselle, 141 000 personnes, soit 14,2% de la population, vivent sous le seuil de pauvreté. Ces personnes ont un niveau de vie mensuel inférieur à 908 euros par unité de consommation.

En Lorraine, la proportion est de 14,1%, ce qui place la région au 5^{ème} rang des régions aux plus forts taux de pauvreté, avec le Limousin. La Lorraine est devancée par trois régions du sud, la Corse (19,3%), le Languedoc-Roussillon (18,3%) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (15,5%), ainsi que par le Nord-Pas-de-Calais (18%). À l'opposé, l'Alsace est la région où le taux de pauvreté est le plus faible (10,3%). Sur l'ensemble du territoire national, 13,4% des Français sont concernés, soit 8 millions de personnes pauvres.

Les départements lorrains sont proches les uns des autres. Dans la Meuse, au 30^{ème} rang des départements les plus touchés, le taux de pauvreté atteint 14,4%. En Meurthe-et-Moselle, il est de 14,3% et en Moselle de 14,2%. L'écart est un peu plus important avec les Vosges, département lorrain le moins touché avec 13,5% de pauvres.

Forte intensité de la pauvreté en Moselle

Le taux de pauvreté rend compte du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Il ne révèle rien de l'intensité de cette pauvreté. En effet, deux départements peuvent chacun compter 15% d'habitants sous le seuil de pauvreté, mais dans l'un, une majorité de pauvres aura un revenu proche du seuil, tandis que dans l'autre, la majorité aura un revenu très en deçà. La gravité ou intensité de la pauvreté sera plus forte dans ce second département.

En Moselle, l'intensité de la pauvreté est la même qu'en Seine-Saint-Denis et peut être considérée comme forte, avec un indice de 20,3 et le 13^{ème} rang. La Moselle n'est cependant pas le département lorrain où l'intensité est la plus forte. La Meurthe-et-Moselle arrive en 2^{ème} position, après Paris, des départements métropolitains où les pauvres sont les plus pauvres (indice 21,5), mais cette forte pauvreté est essentiellement localisée dans les communes multipolarisées.



30% des familles monoparentales sont pauvres

Certaines situations familiales sont davantage susceptibles d'être touchées par la pauvreté. Mécaniquement, la vie en couple offre deux possibilités de revenus du travail, contre une seule lorsque la famille est monoparentale. La présence d'enfants est, elle aussi, déterminante puisque avec le nombre d'enfants augmente l'importance des dépenses. L'exemple mosellan illustre le risque de pauvreté différent selon le type de ménage, puisque près d'une personne sur trois vivant dans une famille monoparentale est sous le seuil de pauvreté, contre une sur quatorze vivant au sein d'un couple sans enfants.

Que les familles monoparentales soient les plus touchées par la pauvreté, que les familles avec enfants le soient davantage que celles sans enfants, signifie que de nombreux enfants et adolescents vivent dans la pauvreté. En Moselle, 21,8% des moins de 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Si l'on considère les plus jeunes, ils sont 20,2% avant cinq ans ou encore 19,1% avant trois ans dans cette situation.

Les plus pauvres ont un niveau de vie au moins trois fois moins élevé que les plus aisés

En Moselle, le niveau de vie médian est de 17 000 euros par an par unité de consommation (UC), soit un peu plus de 1 400 euros

par mois, en 2006. Ainsi, une moitié de la population mosellane a un niveau de vie inférieur à ce montant, et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

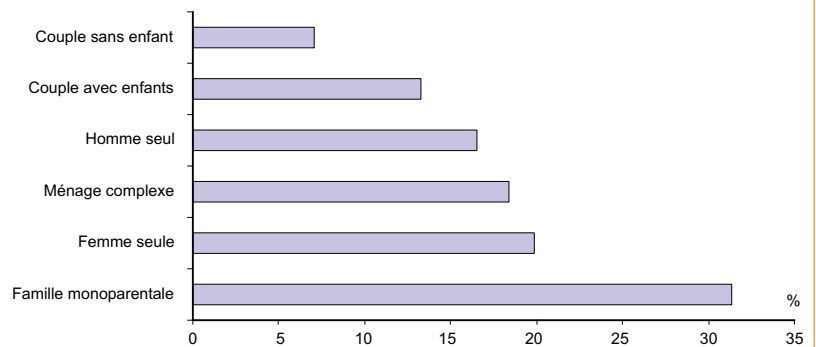
Parmi les Mosellans sous le seuil de pauvreté, certains se situent dans le premier décile de revenu. Le dixième le plus pauvre de la population de Moselle a un niveau de vie maximum de 789 euros (792 euros en Lorraine et 810 euros en France

métropolitaine). D'autres appartiennent au deuxième décile de revenu : la borne supérieure de ce dernier étant de 989 euros mensuels, quand le seuil de pauvreté est à 908 euros.

À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, le dixième de la population le plus riche de Moselle dispose d'un niveau de vie d'au moins 2 576 euros par mois. En Lorraine, ce palier est de 2 544 euros. En re-

Grand écart entre familles monoparentales et couples sans enfant

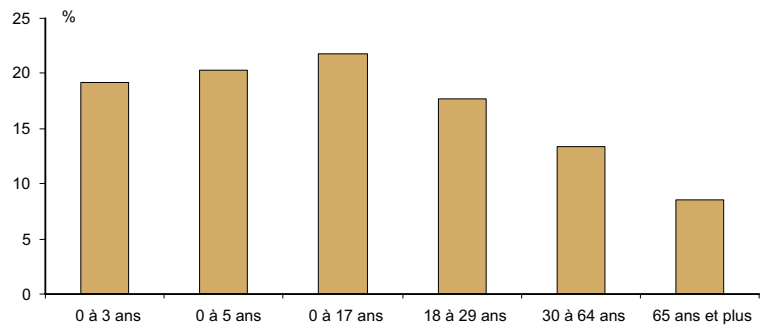
Taux de pauvreté par type de ménage en Moselle



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2006

Plus d'un mineur sur cinq en situation de pauvreté

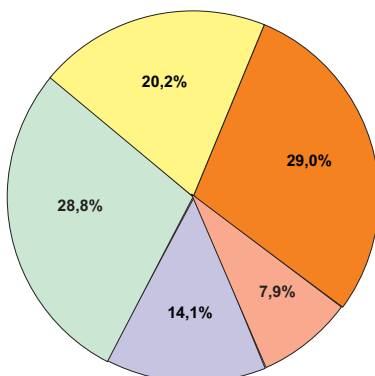
Taux de pauvreté par classe d'âge en Moselle



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2006

Un Mosellan sur sept vit dans un ménage pauvre

Répartition de la population selon les cinq segments de ménages en Moselle



- Individus appartenant à un ménage pauvre
- Individus appartenant à un ménage modeste
- Individus appartenant à un ménage médian
- Individus appartenant à un ménage aux revenus moyens
- Individus appartenant à un ménage aux hauts revenus

Les individus ont été répartis en 5 segments de ménages calculés à partir du niveau de vie médian national, comme suit :

- Population appartenant à un **ménage pauvre** (dont le niveau de vie est compris entre 0% et 60% du niveau de vie médian national)
- Population appartenant à un **ménage modeste** (dont le niveau de vie est compris entre 60% et 90% du niveau de vie médian national)
- Population appartenant à un **ménage médian** (dont le niveau de vie est compris entre 90% et 110% du niveau de vie médian national)
- Population appartenant à un **ménage aux revenus moyens** (dont le niveau de vie est compris entre 110% du niveau de vie médian national et le 9^{ème} décile de niveau de vie national)
- Population appartenant à un **ménage aux hauts revenus** (dont le niveau de vie est supérieur au 9^{ème} décile de niveau de vie national)

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2006

vanche, la moyenne métropolitaine est significativement plus élevée, 2 766 euros.

L'écart de niveau de vie entre les 10% de la population la plus aisée et les 10% de la population la moins aisée (rapport interdécile) est de 3,3 en Moselle, soit un peu moins que la moyenne de France métropolitaine (3,4). La Moselle se classe au 25^{ème} rang des départements où cet écart est le plus élevé, quasiment

au même niveau que la Meurthe-et-Moselle (22^{ème} rang). L'écart est bien moindre dans la Meuse (80^{ème} rang) et dans les Vosges (85^{ème} rang), où le rapport interdécile est proche de 3.

Parmi la population sous le seuil de pauvreté en Moselle, les 10% les «moins pauvres» ont un niveau de vie compris entre 850 et 908 euros par mois et par UC, tandis que les 10% les plus pauvres ont moins de

368 euros. L'écart serait plus marqué sans le système de redistribution (impôts, allocations) qui atténue la pauvreté et les disparités.

Travailler et cependant rester pauvre

Le travail éloigne du risque de pauvreté, mais ne le vainc pas totalement. En Lorraine, 50 000 travailleurs sont pauvres. Ces personnes, hommes ou femmes, travaillent tout en vivant dans un ménage pauvre. Elles représentent 6% des actifs ayant un emploi, soit un point de moins qu'en moyenne nationale. Cette forme de pauvreté - dite pauvreté laborieuse - affecte, en y associant les conjoints et enfants des travailleurs pauvres, un total de 140 000 Lorrains. Cette estimation régionale, basée sur une enquête nationale, ne se décline pas à un niveau géographique plus fin.

En France métropolitaine, 1 710 000 travailleurs sont pauvres. Les ménages de travailleurs pauvres comptent 4 150 000 personnes. La part de travailleurs pauvres s'échelonne de 5% en Bretagne et en Alsace, à 11% en Languedoc-Roussillon.

En Lorraine, les travailleurs pauvres sont plus souvent des hommes que des femmes (55% contre 45%), mais la part des travailleurs pauvres parmi les travailleurs est identique pour chaque sexe.

Les travailleurs lorrains âgés de 40 à 49 ans sont les plus touchés, avec 8% de travailleurs pauvres. Les travailleurs de 30 à 39 ans sont les moins touchés (6%). Cette répartition selon l'âge est la même qu'au niveau de la France métropolitaine.

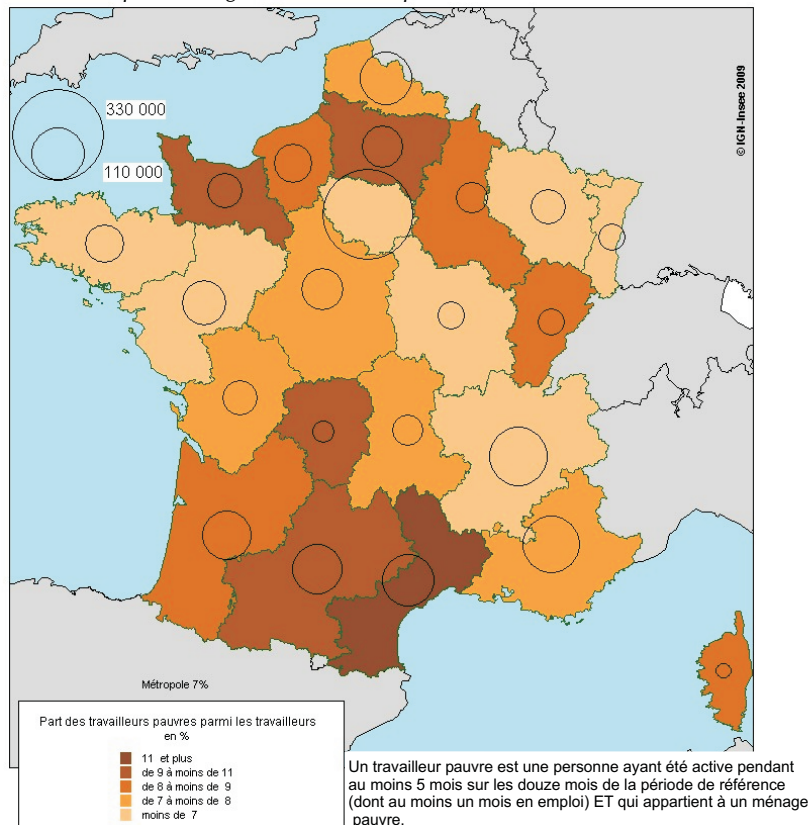
Entre 30 et 39 ans, les hommes sont plus souvent des travailleurs pauvres que les femmes (26% contre 20%). Par contre, les femmes le sont plus entre 40 et 49 ans (37% contre 31%). Avant 30 ans ou après 50 ans, la proportion est la même pour les hommes et les femmes.

Le diplôme protège

Les travailleurs dépourvus de tout diplôme comptent la plus forte proportion de pauvres (13%). Ensuite, la détention d'un baccalauréat, d'un CAP ou d'un BEP ne fait guère

50 000 travailleurs pauvres en Lorraine

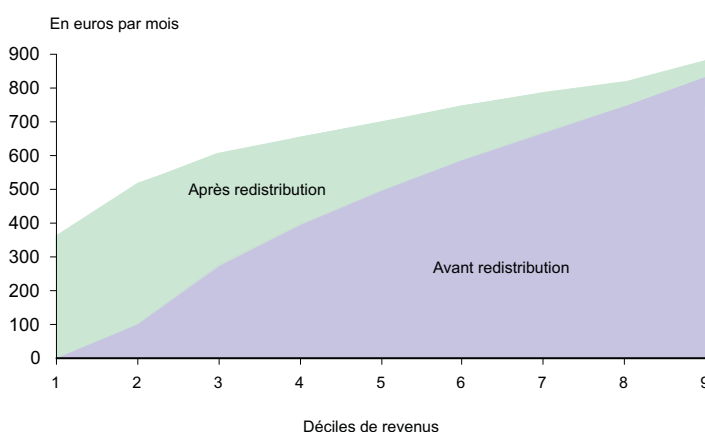
Nombre et pourcentage de travailleurs pauvres



Source : Insee, enquête SRCV 2007, estimations sur petits domaines

La redistribution indispensable aux premiers déciles de revenus

Déciles de revenus par UC de la population des ménages pauvres en Moselle



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2006

varier la proportion de travailleurs pauvres (6% ou 7%). Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, les détenteurs d'un bac+2 échappent plus à la pauvreté que ceux qui ont obtenu un diplôme bac+3 ou bac+4 (1% contre 4%). Parmi ces diplômés de haut niveau, les femmes sont plus souvent pauvres que les hommes (7% contre 3%).

La composition du ménage détermine fortement la pauvreté laborieuse. En effet, le rapport entre les revenus du ménage et le nombre de personnes qui doivent vivre de ces revenus détermine si le ménage s'inscrit au-dessus ou en dessous du seuil de pauvreté.

Vivre en couple avec un enfant, ou encore vivre seul est préférable pour un travailleur plutôt qu'être l'adulte d'une famille monoparentale : 15% des travailleurs dans cette situation sont pauvres.

Cette proportion atteint 18% pour les travailleurs vivant au sein d'un ménage complexe.

Les salariés à temps complet sont relativement peu touchés par la pauvreté laborieuse (4% d'entre eux). Le risque est quatre fois plus élevé pour un travailleur indépendant (professions libérales, exploitants agricoles, patrons de l'industrie, du BTP, du commerce et des services, ou dirigeants de société).

Un indépendant sur six vit dans un ménage pauvre : cette catégorie est presque autant touchée que d'autres a priori plus vulnérables comme

les chômeurs, les aides familiaux, les inactifs.

72 000 bas salaires versés en Moselle

En Moselle, 72 000 salariés sont sous le seuil de bas salaires en 2006, soit 23%. La proportion est de 21,6% en Lorraine, et de 20,8% en France métropolitaine.

La Moselle est de loin le département lorrain le plus concerné par le problème : le taux de bas salaires est de 19,6% dans les Vosges, de 21% en Meurthe-et-Moselle, de 21,4% dans la Meuse.

Un travailleur à bas salaire n'est pas nécessairement un travailleur pauvre, même si le seuil de bas salaires est inférieur au seuil de pauvreté : 794 euros net par mois en 2006. Les travailleurs à bas salaire vivant seuls, ou encore ceux qui représentent le seul apport de ressources d'un ménage (adulte d'une famille monoparentale par exemple) sont sous le seuil de pauvreté. En revanche, par l'apport des revenus d'autres membres du ménage, les travailleurs à bas salaire peuvent échapper à la pauvreté.

Le contrat de travail, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge ou encore le salaire horaire sont autant de facteurs expliquant l'appartenance d'un individu à la catégorie des bas salaires.

Afin de mieux les caractériser, une typologie de l'ensemble des individus à bas salaires réalisée au ni-

veau national permet de distinguer trois profils :

- 64% sont des femmes travaillant à temps partiel dans des secteurs peu rémunérateurs ;
- 35% sont des hommes jeunes occupant des postes de courte durée dans les secteurs de l'intérim ou de la construction ;
- 1% sont de jeunes apprentis touchant un faible salaire horaire.

La comparaison des structures de population pour une modalité donnée - le pourcentage d'ouvriers par exemple - entre l'ensemble de la France métropolitaine et la région, le département ou la zone d'emploi indique si la zone choisie présente un risque accru de comprendre des personnes à bas salaires.

Un salarié sur quatre à bas salaire dans le Bassin Houiller

Dans la zone d'emploi du Bassin Houiller, la proportion de bas salaires parmi les salariés est la plus forte (25,1%) de Moselle. Cinq points la séparent de la zone d'emploi ayant la plus faible proportion, Sarrebourg (20,1%).

À Thionville, la proportion est de 23,1%, à Sarreguemines de 22,9%. Elle est de 22,4% dans la zone d'emploi de Metz, la plus peuplée, soit 21 000 bas salaires.

En France métropolitaine, 45% des salariés sont des femmes, mais elles représentent 60% des bas salaires.

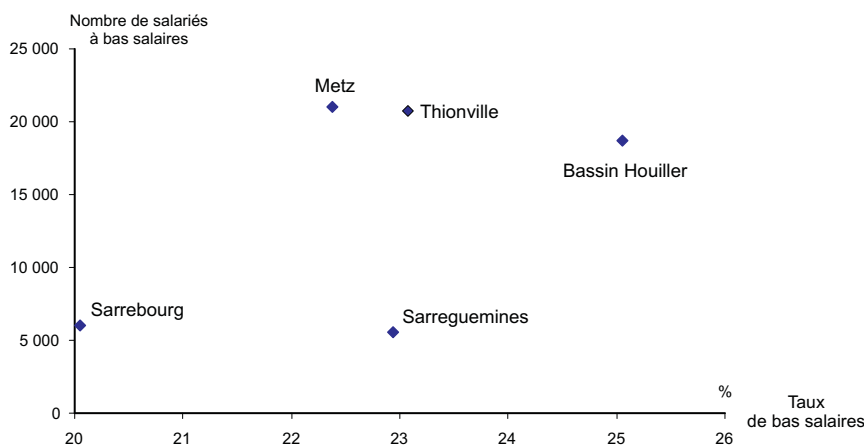
Cette répartition n'est guère différente dans les zones d'emploi mosellanes, si ce n'est à Sarreguemines et à Sarrebourg où la proportion de femmes à bas salaires est de 63%.

Les jeunes de moins de 30 ans représentent la moitié des salariés percevant des bas salaires, alors qu'ils constituent le quart de l'ensemble des salariés.

L'âge est hautement discriminant : les salaires augmentent avec l'ancienneté, et les jeunes sont nécessairement proches du début de leur carrière.

Dans la zone d'emploi de Metz, on compte davantage de jeunes parmi

Autour de 20 000 personnes à bas salaires pour les zones d'emploi de Metz, de Thionville et du Bassin Houiller



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2006

les salariés, et donc parmi les bas salaires.

Le risque de bas salaire augmente si la personne n'est pas en emploi toute l'année. Ce peut être le cas des personnes travaillant en contrat à durée déterminée (CDD) ou en contrat temporaire, si leurs contrats ne s'enchaînent pas. Les CDD et contrats temporaires sont surreprésentés parmi les bas salaires : 43%, alors qu'ils ne concernent que 18% des salariés en France métropolitaine.

En Moselle, 16% des salariés sont en CDD ou en contrat temporaire. Dans le Bassin Houiller, ces contrats sont plus fréquents que dans les autres zones d'emploi mosellanes, 19%, mais cela ne représente pas un risque significativement supérieur par rapport au niveau national.

Les personnes en contrat à durée indéterminés (CDI) sont moins susceptibles d'être à bas salaire. Au ni-

veau national, 42% des bas salaires sont toutefois en CDI, mais les salariés sont 63% à travailler en CDI.

En Moselle, le temps partiel est surreprésenté

Le travail à temps partiel est aussi facteur de bas salaire. Toutes les zones d'emploi mosellanes comptent davantage de travailleurs à temps partiel qu'en moyenne nationale, jusqu'à 23% à Thionville, à Sarreguemines ou dans le Bassin Houiller. Les travailleurs à temps partiel représentent de 56% à 57% des Mosellans à bas salaires.

En France métropolitaine, 20% des salariés sont à temps partiel, voire très partiel. Ils représentent 50% des salariés à bas salaire.

En Moselle, les ouvriers ne sont pas plus représentés parmi les bas salaires que parmi l'ensemble des salariés : 36% à chaque fois. Par

contre, les employés, qui comptent pour un tiers des salariés, se retrouvent pour moitié parmi les bas salaires, en raison des secteurs d'activités peu rémunérateurs qui les emploient (services aux entreprises, éducation, santé et action sociale).

Les zones d'emploi mosellanes comportent quelques particularités. À Metz où tertiaire et services sont développés comme dans toute capitale administrative régionale, les ouvriers sont sous-représentés (28% parmi les salariés, 34% parmi les bas salaires). Dans le Bassin Houiller et à Sarrebourg, le corps social compte plus d'ouvriers (respectivement 42% et 44% parmi les salariés et 41% et 40% parmi les bas salaires).

■ Pascal SERVRANCKX

Dynamique des revenus fiscaux

Un accroissement des revenus

En 2007, parmi les 406 000 ménages mosellans, 57% sont imposés sur le revenu, soit une progression d'un point par rapport à 2002. En Moselle, comme partout en France, le niveau des revenus progresse plus vite que l'indice des prix à la consommation entre 2002 et 2007 (+10%). Ce constat se vérifie que ce soit pour le revenu médian (+16,3%), pour les revenus les plus faibles (+16,8% pour le 1^{er} décile) ou pour les plus importants (+17,4% pour le 9^{ème} décile).

Les plus forts revenus déclarés dans le département sont au moins cinq fois plus élevés que les plus faibles (rapport interdécile). Cet écart est identique à ce qu'il était en 2002.

Le revenu médian mosellan augmente de 2 350 euros entre 2002 et 2007

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France métropolitaine
Nombre de ménages en 2007	289 433	77 968	406 035	157 497	930 933	24 916 512
Revenu médian en 2007 (en euros par an)	17 317	15 972	16 793	16 075	16 743	17 493
Revenu médian en 2002 (en euros par an)	14 807	13 590	14 443	13 951	14 381	15 105
Évolution de la médiane entre 2002 et 2007 (%)	17,0	17,5	16,3	15,2	16,4	15,8
1 ^{er} décile 2007 (en euros par an)	6 550	6 733	6 485	6 820	6 586	6 605
9 ^{ème} décile 2007 (en euros par an)	33 063	29 401	32 343	29 545	31 889	35 503
Rapport interdécile en 2007	5,0	4,4	5,0	4,3	4,8	5,4
1 ^{er} décile 2002 (en euros par an)	5 524	5 726	5 552	5 999	5 647	5 641
9 ^{ème} décile 2002 (en euros par an)	28 415	25 231	27 545	25 850	27 378	30 807
Rapport interdécile en 2002	5,1	4,4	5,0	4,3	4,8	5,5

Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages

Les revenus s'envolent dans le sillon mosellan

Sur les 48 cantons ou villes recensés en Moselle, 22 ont un revenu médian supérieur aux 16 793 euros de la moyenne départementale. Les revenus médians des cantons de Cattenom, Vigy, Pange et Vervy se situent au-delà des 20 000 euros.

À Florange, Freyming-Merlebach, Algrange, Fameck et Moyeuvre-Grande, le revenu médian est inférieur à 15 000 euros. À Forbach, il est sous les 14 000 euros.

L'évolution de la médiane des revenus entre 2002 et 2007 est très contrastée. Dans 31 cantons ou villes, la progression est inférieure à la moyenne départementale de +16,3%. Sept d'entre eux sont même à 12% ou moins : Sarreguemines, Forbach, Saint-Avold, Freyming-Merlebach, Bouzonville, Stiring-Wendel et Metz.

Moins de salaires, plus de retraites

La structure des revenus évolue, la part des salaires diminue au profit de la part des retraites, témoignant du vieillissement de la population. En 2007, en Moselle, les revenus sont constitués à 66,4% de salaires (en recul de 2,3 points depuis 2002) et à 24,3% de retraites (en progression de 1,2 point depuis 2002).

Avec l'arrivée à la retraite des enfants du baby-boom, le revenu des retraités se situe à un niveau que les générations précédentes n'ont jamais atteint. Les 60-75 ans se positionnent ainsi en 2^{ème} position des tranches d'âge pour le revenu médian avec 16 987 euros, soit une progression record de 18,4% depuis 2002.

Les moins de 30 ans ont les revenus les moins élevés (médiane à 14 272 euros), avec en outre la progression la plus faible sur cinq ans (+13,2%) avec celle des plus de 75 ans.

La disparité entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres est à son maximum chez les plus jeunes, avec des revenus au moins dix fois supérieurs pour le dernier décile de revenu par rapport au premier. Le rapport interdécile diminue ensuite, se situant aux alentours de cinq entre 40 et 60 ans, aux alentours de trois au-delà de 60 ans.

Revenus élevés pour les seniors

Tranche d'âge	Médiane 2007	1 ^{er} décile (D1) 2007	9 ^{ème} décile (D9) 2007	Rapport interdécile 2007 (D9/D1)	Évolution de la médiane entre 2002 et 2007 (%)	Évolution du 1 ^{er} décile entre 2002 et 2007 (%)	Évolution du 9 ^{ème} décile entre 2002 et 2007 (%)
Moins de 30 ans	14 272	2 724	28 038	10,3	13,2	40,6	22,6
30 à 39 ans	15 606	4 200	30 625	7,3	17,6	24,0	17,4
40 à 49 ans	16 585	6 004	31 601	5,3	13,4	7,4	0,1
50 à 59 ans	19 833	7 811	37 798	4,8	16,5	22,3	15,7
60 à 75 ans	16 987	8 927	32 555	3,6	18,4	16,1	25,3
Plus de 75 ans	15 346	9 289	27 738	3	12,4	17,2	14,8
Ensemble	16 793	6 485	32 343	5,0	16,3	16,8	17,4

Revenus par UC en euros - Référent par groupe d'âge - Seuil : communes de 10 000 habitants **Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages**

L'écart urbain-rural s'accroît

Le revenu médian des ménages mosellans vivant en milieu urbain dépasse de 1 000 euros par unité de consommation celui des ménages vivant en milieu rural, soit 16 854 euros. En outre, leur revenu a davantage progressé depuis 2002 (+16,3% contre +14,7%). Cette situation est à l'inverse de la situation nationale, où les revenus dans l'espace rural (+18,6%) ont augmenté plus fortement que dans l'espace urbain (+15,2%).

Les disparités sont plus marquées en milieu urbain. Les 10% des ménages mosellans les plus aisés ont des revenus au moins cinq fois plus élevés que les 10% de ménages les plus modestes. En milieu rural, le rapport est de 4,2. Ce niveau de disparité selon la catégorie de commune est exactement le même au niveau lorrain. En «ville», le niveau de disparité est le même qu'en 2002, alors qu'il s'est creusé à la «campagne».

Les revenus mosellans progressent plus vite en milieu urbain

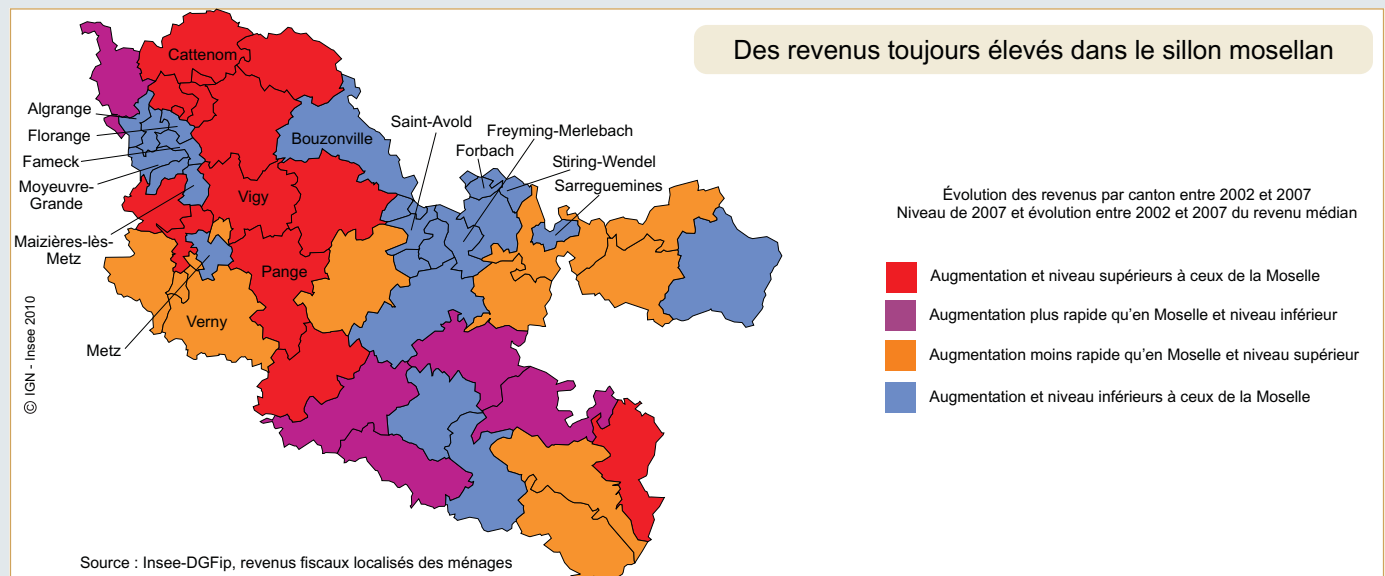
Type d'espace	Revenus par UC (en euros) 2007				Revenus par UC (en euros) 2002			
	Médiane	1 ^{er} décile	9 ^{ème} décile	Rapport interdécile	Médiane	1 ^{er} décile	9 ^{ème} décile	Rapport interdécile
Urbain	16 854	6 463	32 589	5,0	14 487	5 494	27 733	5,0
Rural	15 867	6 774	28 691	4,2	13 838	6 350	24 812	3,9

Type d'espace	Évolution entre 2002 et 2007 (%)		
	Médiane	1 ^{er} décile	9 ^{ème} décile
Urbain	16,3	17,6	17,5
Rural	14,7	6,7	15,6

Avertissement : Au nord de la Moselle résident nombre de transfrontaliers, qui travaillent au Luxembourg, en Allemagne ou en Belgique. Ces travailleurs paient l'impôt sur le revenu dans les pays où ils travaillent. Ils sont cependant tenus de déclarer à l'administration fiscale française, à des fins statistiques, les revenus perçus à l'étranger. Des pertes d'informations conduisent à une sous-évaluation des revenus réellement perçus et amplifient les écarts de revenus. Certains résultats devront être pris avec prudence pour ce qui concerne des zones de la bande frontalière.

* Seuil de 50 ménages pour la médiane, de 2 000 habitants pour les autres indicateurs

Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages



Typologie des quartiers de la politique de la ville en Lorraine

La typologie des 67 quartiers lorrains repose sur trois indicateurs :

- l'écart entre les revenus des quartiers qui font ou ne font pas l'objet de mesures liées à la politique de la ville, indicateur de contraste ;
- la disparité des revenus au sein du quartier, mesurée par l'intervalle interquartile (*) ;
- la taille du quartier, mesurée par le nombre de logements, qui mesure le degré d'enclavement du quartier.

La typologie aboutit à un croisement (taille x contraste x disparité).

Le seuil de taille pour le partage entre petits et grands quartiers a été fixé à 1 000 logements.

Pour des raisons de disponibilité des données, 18 quartiers ont été exclus de l'analyse : Dommartin-lès-Toul (Commune), Fabvier/La Justice (Écrouves), Jeanne d'Arc (Longwy), Cités de la Chiers (Herseange), Mouzimpré (Essey-lès-Nancy), Plateau (Extension ZUS Nancy), Plateau (Extension ZUS Maxéville), Bouvret/Ornain (Tronville-en-Barrois), Quartiers Sud/Haie Herlin/Saint-Joseph (Revi-gny-sur-Ornain), Les Aouisses (Ligny-en-Barrois), Cité de l'Ornain (Ligny-en-Barrois), SAMEC (Guénange), Cité Colline (L'Hôpital), Cité Belle Roche (Cocheren), Winterhubel (Petite-Rosselle), Acacias/Val de Terville (Terville), Rhumont (Remiremont), Haut du Gras (Golbey).

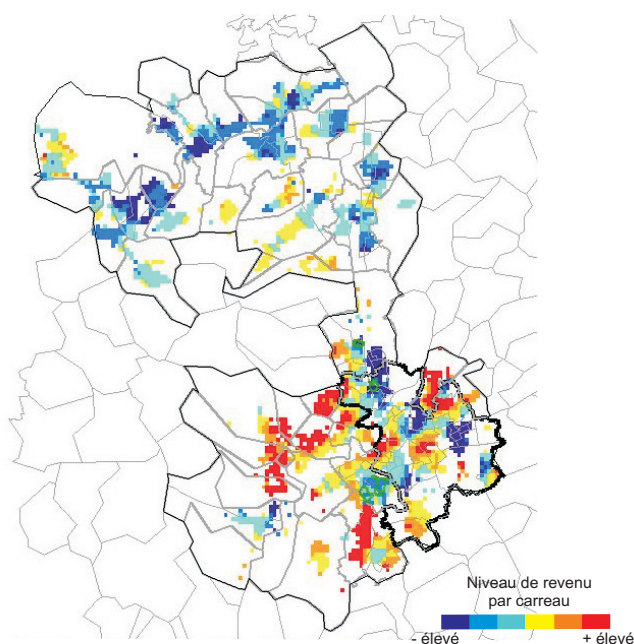
Les variables utilisées sont :

- la population des quartiers en 2006 ;
- la part des HLM parmi les résidences principales en 2006 ;
- les revenus médians par unité de consommation en 2007 ;
- le taux d'activité des 25 à 64 ans au 1^{er} janvier 2006 ;
- le taux de chômage en 2006 (demandeurs d'emploi âgés de 25-64 ans de catégories 1,2,3 hors activité réduite à l'ANPE au 31 décembre 2005 / actifs de 25-64 ans au 1^{er} janvier 2006) ;
- la part de la CMUC (Couverture maladie universelle complémentaire) parmi les assurés en 2007 ;
- la part des ménages de plus de cinq personnes, «grandes familles», parmi l'ensemble des ménages en 2006.

La typologie des quartiers lorrains fait apparaître 11 quartiers de petite taille, à fort contraste social et faibles disparités : Arc-en-Ciel (Frey-ming-Merlebach), Chemin de la Moselle (Metz), Cité Verte (Verdun), Cité Lorraine (Sarrebouurg), Cité de la Forêt (Sarreguemines), Gross-kirfeld (Stiring-Wendel), «Hannaux, Frécot, Barral» (Metz), Kobenberg (Forbach), La Californie (Jarville-la-Malgrange), Maraîchers (Sarreguemines), Patrotte (Metz). Le revenu par unité de consommation y est de 6 000 euros, les taux de chômage sont en moyenne de 29%. Ce sont également des zones où la population bénéficiant de la CMUC est importante (36,3%), avec une forte proportion d'habitat HLM (86,3%) et qui réunissent 7,7% de grandes familles.

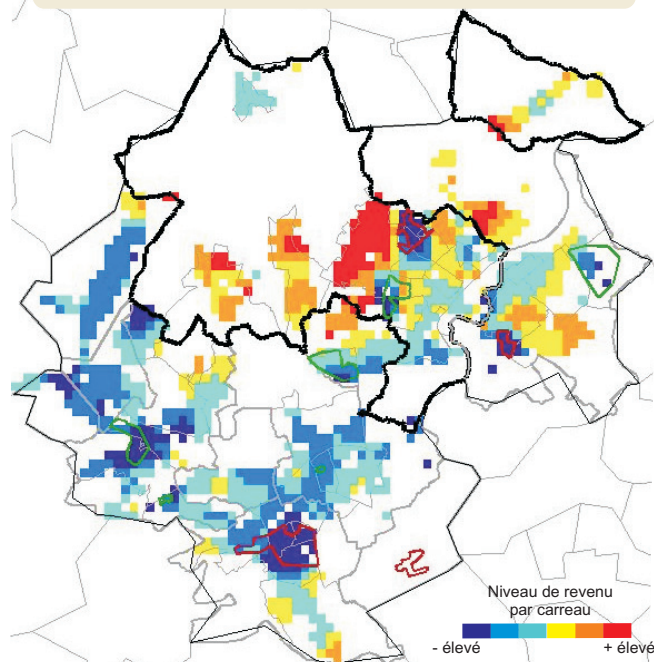
(*) Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise ici le rapport interquartile du revenu fiscal par unité de consommation, qui rapporte les «hauts revenus» aux «bas revenus». Le seuil des «bas revenus» correspond à la limite du 1^{er} quartile : 25% des ménages déclarent un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur. Le seuil des «hauts revenus» correspond à la limite du 3^{ème} quartile : 25% des ménages déclarent un revenu par unité de consommation supérieur à cette valeur.

Metz



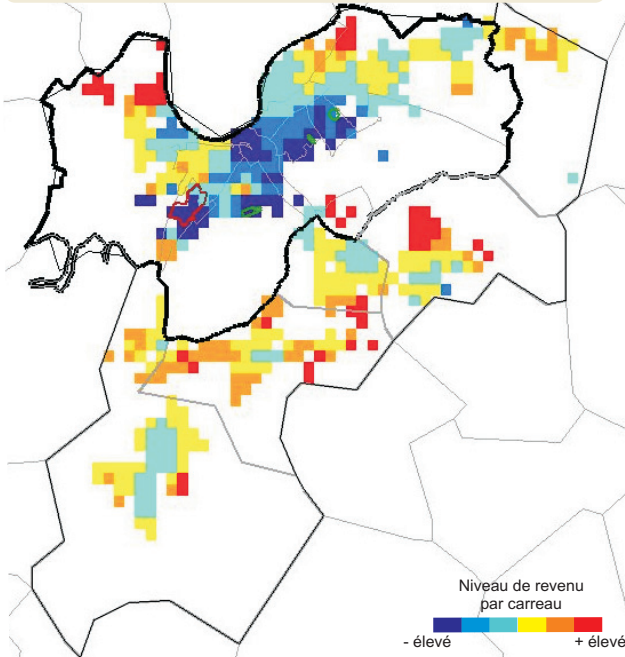
Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages

Thionville



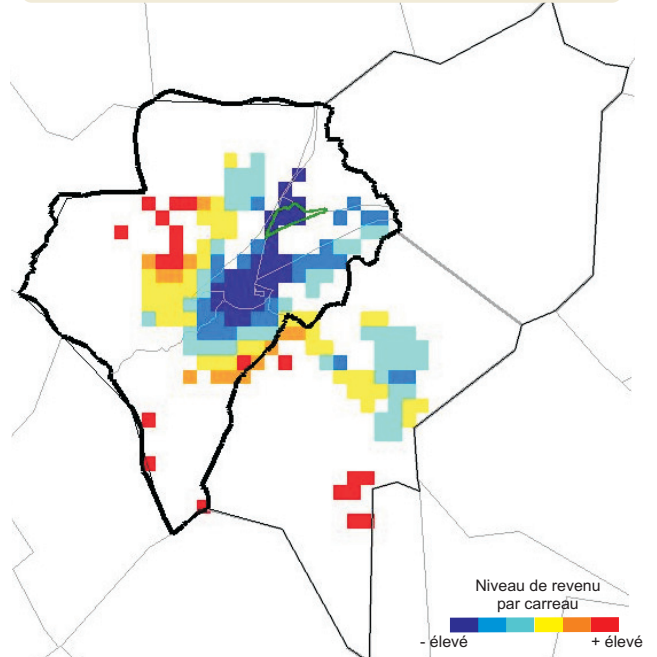
Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages

Sarreguemines



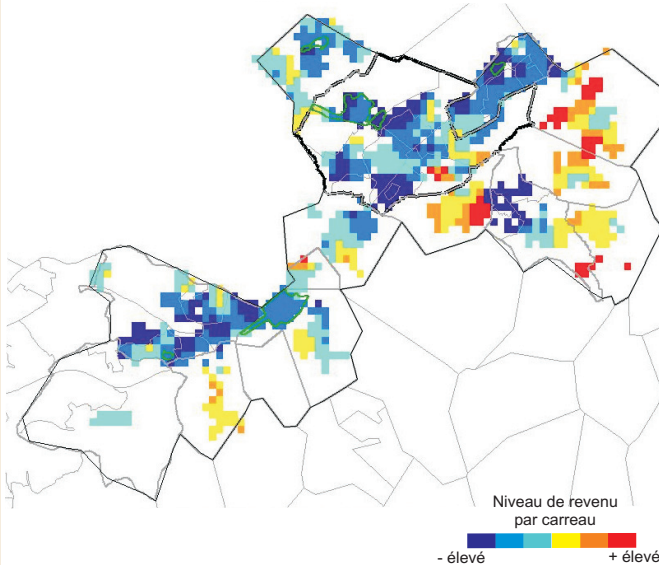
Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages

Sarrebourog



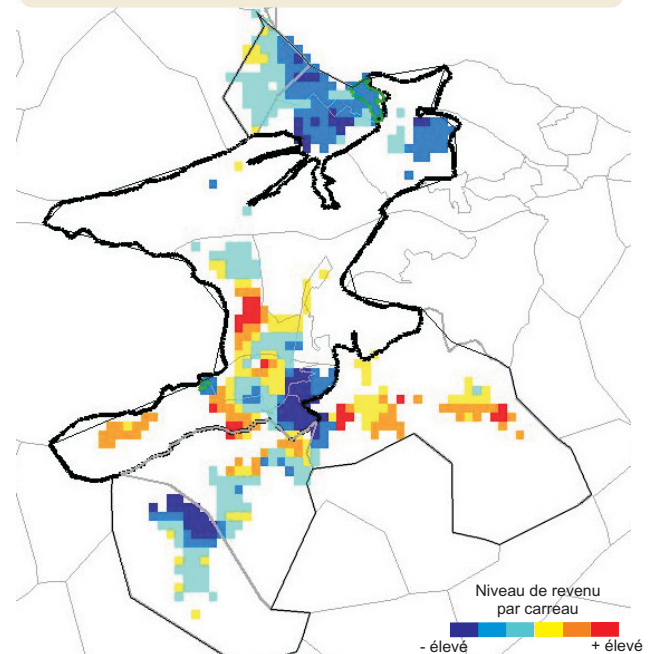
Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages

Forbach



Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages

Saint-Avoid



Source : Insee-DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages

Note : Pour chaque carreau de 500 m de côté, est calculé un revenu fiscal moyen par unité de consommation des ménages résidents à partir des déclarations de revenus fiscaux et de la taxe d'habitation 2008 (source DGI).

Typologie des quartiers lorrains de la politique de la ville

		Faible contraste	Contraste moyen	Fort contraste
Petits quartiers	Faibles disparités	4	4	11
	Fortes disparités	11	8	3
Grands quartiers	Faibles disparités	3	7	4
	Fortes disparités	4	4	4

Champ : 18 quartiers lorrains ont été exclus de l'analyse

12 profils de quartiers

Niveau de revenu (ordre croissant)	Taille	Contraste	Disparité	Nombre de ZUS	Nombre de Nouveaux quartiers prioritaires	Population	Part des HLM (%)	Revenus (en euros)	Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)	Part de la CMUC (%)	Part des grandes familles (%)
1	Petite	Fort	Faible	5	6	8 845	86,3	6 081	57,9	28,7	36,3	7,7
2	Grande	Fort	Faible	4	0	26 021	83,9	7 494	68,0	22,9	28,3	7,2
3	Grande	Fort	Forte	2	2	23 489	80,7	8 612	70,7	21,9	33,5	3,8
4	Petite	Fort	Forte	3	0	5 328	71,6	8 647	68,8	21,5	29,1	5,8
5	Petite	Moyen	Faible	1	3	3 339	42,9	8 733	64,2	20,0	18,5	5,6
6	Grande	Moyen	Faible	7	0	31 740	47,8	8 852	64,1	21,6	23,1	6,7
7	Petite	Moyen	Forte	6	2	9 690	76,9	9 196	66,8	17,6	24,2	5,0
8	Grande	Faible	Faible	3	0	14 150	26,2	10 209	62,8	18,6	15,2	6,5
9	Grande	Moyen	Forte	4	0	23 003	66,7	10 355	74,0	17,3	23,2	3,2
10	Petite	Faible	Faible	1	3	4 374	61,2	11 394	72,4	15,1	15,5	4,7
11	Grande	Faible	Forte	3	1	15 894	53,8	11 625	66,7	15,4	13,4	4,0
12	Petite	Faible	Forte	1	10	17 102	33,6	11 994	69,0	14,7	14,9	2,7

Champ : 18 quartiers lorrains ont été exclus de l'analyse

Les quartiers sont classés par niveau de revenu croissant

Sources : Revenus Fiscaux Localisés/TH au 01/01/2006 - Insee, Cnam 2007, Recensement de la population 2006 - Insee, Anpe 2005

- 1 - Arc-en-Ciel (Freyming-Merlebach), Chemin de la Moselle (Metz), Cité Verte (Verdun), Cité Lorraine (Sarrebou), Cité de la Forêt (Sarreguemines), Grosskirchfeld (Stiring-Wendel), "Hannaux, Frécot, Barral" (Metz), Kobenberg (Forbach), La Californie (Jarville-la-Malgrange), Maraîchers (Sarreguemines), Patrotte (Metz)
- 2 - Borny (Les Hauts de Blémont) (Metz), Croix de Metz (Toul), Kellerman (Saint-Dié-des-Vosges), Le Vert Bois (Saint-Dizier)
- 3 - Côte Sainte Catherine (Bar-le-Duc), Haussenville (Nancy), "Les Aulnes-Champ Le Bœuf, Haut-du-Lièvre" (Laxou, Maxéville, Nancy), "Plateau Justice-ZAC-Saut Le Cerf" (Épinal)
- 4 - Grand Lachat (Saint-Dizier), Jartom (Tomblaine), Les Planchettes (Verdun)
- 5 - Allmend/Vieux Chêne (Sarreguemines), Edmond Braux (Lunéville), Hexagone (Yutz), Le Faubourg (Saint-Avold)
- 6 - Carrière Wehneck (Saint-Avold), Cité (Behren-lès-Forbach), L'Orme Saint-Roch (Saint-Dié-des-Vosges), La Chapelle (Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut), Quartier Ouest (Uckange), "Saint-Eloi, Pré-Génie" (Metz, Woippy), "Wiesberg, Hommel" (Forbach)
- 7 - Beau Soleil (Sarreguemines), Bellevue (Forbach), Cité des Grands Bois (Hayange), "Jericho-Saint Michel" (Malzéville, Saint-Max), La Vierge (Épinal), Maroc (Creutzwald), "Niederbronn, Zola" (Lunéville), Voltaire (Longwy)
- 8 - Cité (Farébersviller, Théding), Cité du Furst (Folschviller, Valmont), Remelange (Fameck)
- 9 - Bellecroix (Metz), Bitola (Épinal), Cité des Provinces (Laxou), Nations (Vandœuvre-lès-Nancy)
- 10 - Anthouard/Pré l'Evêque (Verdun), Cité des Chênes (Hombourg-Haut), Marc Sangnier (Montigny-lès-Metz), Roi (Woippy)
- 11 - Brechelberg, Fatima, Garang" (Creutzwald), Côte des Roses (Thionville), Saint-Exupéry (Montigny-lès-Metz), Val Saint Martin (Mont-Saint-Martin)
- 12 - Centre Médiéval (Toul), Centre-ville (Lunéville), Champagne-Argonne (Florange), Cités de Gouraincourt (Longwy), Froidcul (Moyeuvre-Grande), Giraud (Montigny-lès-Metz), Hayange Centre (Hayange), La Cité (Yutz), Le Bruch (Forbach), Les Remparts (Longwy), Milliaire/Prés de Saint-Pierre (Thionville)

Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), déduction faite des impôts directs.

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Les ménages complexes, au sens statistique, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées.

Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Savoir plus :

- «Les niveaux de vie en 2008», LOMBARDO P., PUJOL J., Insee Première, n° 1311, septembre 2010.

- «Les revenus des ménages entre 2002 et 2007, un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains», AERTS A.-T., CHIRAZI S., Insee Première, n° 1309, août 2010.

- «La pauvreté laborieuse en Lorraine et en Meurthe-et-Moselle : mécanismes à l'œuvre et leviers à mobiliser», MOREAU G., Économie Lorraine, n° 204, janvier 2010.

- Dossier : Face à la pauvreté, Alternatives économiques, n° 286, décembre 2009.

- «Pauvreté : différents profils de régions et départements», LEON O., dans La France et ses régions, Insee Références, édition 2010.

- «Un quart des salariés de PACA gagne moins de 830 euros par mois», MEYER V., Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sud Insee l'essentiel, n° 137, décembre 2009.

- «Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007», PUJOL J., TOMASINI M., Insee Première, n° 1266, novembre 2009.

- Données urbaines infra-communales par quartier sur Insee.fr

Sites Internet :

- <http://sig.ville.gouv.fr/>

- www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE

ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2010

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;

- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;

- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le **seuil national de risque de pauvreté** est fixé à 60% du revenu médian national par équivalent-adulte (ou unité de consommation, UC). Le revenu médian partage la population totale en deux parties égales. En France en 2007, ce seuil était de 908 euros par mois par unité de consommation.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté (exprimé en euros).

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$$\left(\frac{\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}}{\text{seuil de pauvreté}} \right) \times 100$$

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs seuils de cette variable qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de la variable, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. Ils sont notés Décile 1 à Décile 9.

La notion des **bas salaires** est appréhendée à partir de la source **DADS** qui autorise l'étude à un niveau géographique fin. Par convention, les bas salaires sont les salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population. Le **taux de bas salaires** est le rapport entre le nombre de salariés à bas salaire et le nombre total de salariés. La rémunération prise en compte est celle d'une année civile, et les individus sont dits travailleurs s'ils ont été en activité au moins six mois dans l'année en ayant été en emploi au moins un mois.

Le **revenu fiscal déclaré** est la somme des ressources déclarées au fisc, avant abattement : il comprend les traitements et les salaires, les indemnités de chômage, les bénéficiaires, les retraites, les pensions, les revenus du patrimoine (quand ils sont soumis à déclaration)...

Sources et champs

Le Dispositif **Revenus disponibles localisés (RDL)** permet d'observer les niveaux, les disparités et les inégalités de niveau de vie des ménages fiscaux. Réalisé en complément de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et du dispositif Revenus fiscaux localisés (RFL), le dispositif Revenus disponibles localisés permet le calcul des revenus disponibles, au niveau départemental, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. L'Insee met ainsi à disposition un ensemble d'indicateurs sur les revenus après redistribution largement comparables à ceux publiés au niveau national. Les prestations sociales réelles ne sont pas disponibles pour RDL. Celles-ci sont imputées à partir de la composition familiale et des revenus.

La **source SRCV** (enquête statistique sur les ressources et conditions de vie) est une enquête nationale dont on a tiré certaines estimations au niveau des régions et qui donne des indications sur la notion de travailleurs pauvres. Afin de garder une certaine robustesse à l'estimation, il n'y en a pas en deçà du niveau régional.

La source **Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL)** est le résultat du rapprochement des fichiers de la taxe d'habitation et des déclarations de revenus. Leur appariement permet de reconstituer des ménages fiscaux et de calculer des revenus par ménage, par personne et par unité de consommation. Il s'agit des revenus avant abattements, impôts et prestations sociales.